

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 343

17 février 2009

SOMMAIRE

AIG Europe II Holdings S.à r.l.	16429	Lynxis S.A.	16445
AIGGRE Helsinki Sàrl	16442	Marelle Holding S.à r.l.	16418
AIGGRE Opus Holding Sàrl	16439	Marelle S.à r.l.	16418
AIGGRE Sporta S.à r.l.	16457	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	16421
Am Stadtpark Holdings S.à r.l.	16460	MindRich S.à r.l.	16420
Asport s.à.r.l.	16423	Mougins Immo S.A.	16425
B.B.R. Marketing S.A.	16463	ODN S.A. International	16419
Begalux Sàrl	16421	Parfon S.A.	16463
Beyer-Copex S.A.	16428	Patton S.à r.l.	16421
Blufin S.A.	16422	S.A.F. Services Anti-Feu	16422
BORSI Promotion Sàrl	16425	Schlossburg Invest S.A.H.	16432
CED Group S.à r.l.	16436	Sensata Investment Company S.C.A.	16419
Compagnie des Parcs S.A.	16422	SGAM AI Art Fund, SICAV-SIF	16464
D'Amico Finance S.A.	16436	Sincro Sicav	16463
ECPROD S.A.	16428	Takara S.à r.l.	16418
Gedrenk's René Sàrl	16432	Takara S.à r.l.	16418
GELF Emerald (Lux) S.à r.l.	16424	The Lituus Organization Holding S.A. ...	16423
Ixis Capital S.A.H.	16432	United Luxembourg Investments No II	
Kenavon Drive Holdings II	16433	S.à.r.l.	16419
Leverage S.à r.l.	16420	Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A.	16423
Life Assets Trust S.A.	16448	wunderLOOP S.A.	16420
Lux-Aménagements S.A.	16464		

Takara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 111.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2008.

Signature
Un mandant

Référence de publication: 2009014980/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07800. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Takara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 111.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2008.

Signature
Un mandant

Référence de publication: 2009014981/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07798. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Marelie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.548.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014978/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07759. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Marelie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.549.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014979/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07765. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

ODN S.A. International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.050.

—
EXTRAIT

Le siège social de la ODN S.A. INTERNATIONAL. est dénoncé avec effet au 31.12.2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX-FIDUCIAIRE SARL

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009015477/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

United Luxembourg Investments No II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.688.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par une décision sous seing privé du 9 décembre 2008, les associés de la Société ont décidé (i) de clôturer la procédure de liquidation de la Société ouverte suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 9 décembre 2008 et (ii) de déposer les livres et documents de la Société pendant cinq ans au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009015473/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2009

En date du 8 janvier 2009 l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

- Monsieur Michael Colato
- Madame Ruth Springham
- Monsieur Michael Goss

en tant que commissaires de la Société avec effet au 8 janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009015464/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(090014936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

MindRich S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.974.

—
Résolution prises par l'associé unique le 15 décembre 2008

L'associé unique décide:

1. de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II
2. le transfert prendra effet le 1^{er} janvier 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2009015469/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Leverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 121.149.

—
Résolution prises par l'associé unique le 15 décembre 2008

L'associé unique décide:

1. de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II
2. le transfert prendra effet le 1^{er} janvier 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2009015471/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2008

En date du 22 décembre 2008 l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Pierre Eugène Louis Carras, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret, France, ayant comme adresse, 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

- Monsieur Torsten Ahlers, né le 17 octobre 1965 à Bremen, Allemagne, ayant comme adresse, Bebelallee 87 G, D-22297 Hamburg, Allemagne

en tant qu'administrateurs la société avec effet au 20 décembre 2008 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

wunderLOOP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009015465/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique, en date du 03 décembre 2008, de la société Mark IV Luxembourg S.à r.l., que l'Associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant, à compter du 01 août 2008:

Monsieur William Patrick Montague, né le 14 novembre 1946 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 9695 Rocky Point, NY 14031 Clarence, Etats-Unis d'Amérique.

2. Démission du Gérant A suivant, à compter du 16 octobre 2008:

Monsieur Giuliano Zucco, né le 09 octobre 1947 à Valperga, en Italie, ayant pour adresse professionnelle 75 Via Torino, 10060 Airasca, en Italie.

3. Démission du Gérant A suivant, à compter du 01 septembre 2008:

Monsieur Richard Lee Grenolds, né le 08 août 1949 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 501 John James Audubon Parkway, 14226 One Town Centre Amherst, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2009014494/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07615. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090013766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Begalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 117.572.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015429/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07406. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Révocation de mandat de gérant de la Société

En date du 8 janvier 2009, l'actionnaire unique de la Société a révoqué M. Geertjan Verheij de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Patton S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015507/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07654. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

S.A.F. Services Anti-Feu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 128.243.

Uebertragung der Gesellschaftsanteile

Herr Udo KOHLHAAS, Brandschutztechniker, geboren am 2. November 1963 zu Damflos (D), wohnhaft in D-54346 MEHRING, Im Weierfeld, 10.

erklärt hiermit fünfzig (50) Anteile, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "S.A.F. Services Anti-Feu S.à r.l.", mit Sitz in L-6691 MOERSDORF, 4, Um Kiesel,

mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-) an

Herr Rudi MICHELS, Kaufmann, geboren am 20. Oktober 1953 zu Prüm (D), wohnhaft in L-6691 MOERSDORF, 4, Um Kiesel,

zu cedieren und zu übertragen, welcher diese Übertragung annimmt.

Die Uebertragung findet statt zum Preis von 6.250.- Euro, welchen Betrag der cedierende Gesellschafter bis spätestens 31. Dezember 2008 an Herr Udo KOHLHAAS zahlt.

Herr KOHLHAAS versichert, dass die Gesellschaftsanteile nicht mit Rechten Dritter belastet sind und er frei über die Gesellschaftsanteile verfügen kann.

Der neue Anteilseigner tritt in den Besitz und Genuss der ihm übertragenen Anteile ab Zahlung der 6.250.- Euro, er wird in die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners eingesetzt.

Luxemburg, den 23/12/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009014473/1635/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Blufin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.872.

La Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A. dénonce le siège social mis à la disposition de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015482/7810/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 114.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE DES PARCS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009014976/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07665. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

The Lituus Organization Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2008 au siège social

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Beloarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE LITUUS ORGANISATION HOLDING SAH

Signature

Référence de publication: 2009014469/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Asport s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 95.942.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L-9160 INGELDORF, 34, route d'Ettelbruck

A l'adresse suivante:

L-9099 INGELDORF, rue du XXII Mai 2008 - Z.I. Walebroch

Pour extrait

FIDUCIAIRE FUNCK s.à r.l.

Service Compt. & Bilans

Mme SCHEUREN Andrea

L-9519 WILTZ

Référence de publication: 2009014329/557/19.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2009, réf. DSO-DA00316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090013707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.822.

RECTIFICATIF

Extrait

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans une assemblée générale extraordinaire contenant notamment la transformation de la société anonyme en une société en commandite par actions, reçu par son ministère en date du 25 novembre 2008, enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008, Relation GRE/2008/4841, pour compte de la société anonyme "URBANIA-ADYAL S.A.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.822, publié au Mémorial C numéro 3021 du 24 décembre 2008, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

16424

Il y lieu de lire:

Deuxième résolution

...

A cet effet, il est décidé de convertir les quarante mille (40.000) actions ordinaires de la société anonyme, en une (1) action de commandité et en trente neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (39.999) actions de commanditaires avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) et d'attribuer une (1) action de commandité à Laurad Management Participations S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B121323 (ci-après "Actionnaire commandité"), et trente neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (39.999) actions de commanditaires à LAURAD S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 128.180, transformé en société en commandite par actions suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 13 du 5 janvier 2009 (ci-après "Actionnaire commanditaire").

Au lieu de:

Deuxième résolution

...

A cet effet, il est décidé de convertir les quarante mille (40.000) actions ordinaires de la société anonyme, en une (1) action de commandité et en trente neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (39.999) actions de commanditaires avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) et d'attribuer une (1) action de commandité à Laurad Management Participations S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B121323 (ci-après "Actionnaire commandité"), et trente neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (39.999) actions de commanditaires à LAURAD HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B121826 (ci-après "Actionnaire commanditaire")

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 12 janvier 2009.

Jean SECKLER

(notaire)

Référence de publication: 2009014778/231/45.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

GELF Emerald (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.468.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF European Holdings (Lux) Sàrl, en date du 5 décembre 2008:

1. Il est mis fin en date du 05 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford (Grande-Bretagne) de résidence professionnelle: 10, Old Burlington Street, W1S 3AG London, (Grande-Bretagne)

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters – Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2009014482/6981/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

BORSI Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.328.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015466/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07328. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Mougins Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 144.294.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société de droit belge "EFIMO", établie et ayant son siège social à B-6852 Paliseul, 14, La Besace, ici représentée par son mandataire spécial Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOUGINS IMMO SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également acquérir toutes participations dans des sociétés civiles ou commerciales immobilières.

La société pourra également exercer tous mandats d'administrateurs et être rémunérées pour ce faire.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé "associé unique".

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé "administrateur unique".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mercredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique la société de droit belge "EFIVIO", établie et ayant son siège social à B-6852 Paliseul, 14, La Besace, préqualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.300,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Louis Marie PIRON, administrateur de sociétés, né à Opont (B) le 15 février 1956, demeurant à B-6852 Opont/Paliseul, rue de Frênes,

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

- SAFILUX, ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 24.581.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie les opérations faites par l'actionnaire de la société avant la constitution.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: E. Jastrow, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 janvier 2009 Relation; EAC/2009/722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009014838/272/150.

(090014513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

ECPROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 93.762.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015472/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07317. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Beyer-Copex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1013 Luxembourg, Z.I. de Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 20.066.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 06.06.08

L'Assemblée acte la démission de son poste d'Administrateur:

- de Monsieur Ludo DUPON, domicilié à B-2140 Antwerpen, 73/3, Turnhoutsebaan;
- de Monsieur Jan TROMP domicilié à NL-1568 LD Assendelft, 12, Franciscanenstraat.

L'Assemblée acte la démission de son poste d'Administrateur-délégué:

- de Monsieur Ludo DUPON, domicilié à B-2140 Antwerpen, 73/3, Turnhoutsebaan;

L'Assemblée a décidé de nommer:

- en remplacement de Monsieur Ludo DUPON, Monsieur Bert VAN DEN BERGH, domicilié à B 2018 Antwerpen Dolfijnstraat, 63, et ceci en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;
- en remplacement de Monsieur Jan TROMP, Monsieur Paul SCHOLTE, domicilié à NL-2061 VD Bloemendaal, Verlengde Koepellaan, 19 en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2008.

VAN DEN BERGH Bert
Administrateur

Référence de publication: 2009014489/2319/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December

Before us, Maître Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AIG Europe II Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, Rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.078, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on June 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1895 on September 5, 2007,

AIG European Real Estate Partners II L.P. a company organised and incorporated under the law of the United Kingdom with registered seat at 277 Park Avenue, New York 10172 USA,

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 12, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company
- II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;
2. To amend article 7 of the Articles of Association;
3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;
4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;
5. To amend article 10 of the Articles of Association;
6. To acknowledge the resignation of Mr Joel Hammer and Mr Fabrice Coste as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company;
7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Joel Hammer and Mr Fabrice Coste from their mandates as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Joel Hammer, Manager, born on January 30, 1961 in New York, with professional address at 1 chase Manhattan Plaza, USA, NY 10005, New York.

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born on January 24, 1984 in Bordeaux, France, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AIG Europe II Holdings S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078, constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1895, le 5 septembre 2007.

AIG European Real Estate Partners II, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277 Park Avenue, New York, NY 10172, (l'Associé Unique),

représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;

2. Amender l'article 7 des Statuts de la Société;

3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;

4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;

5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société;

6. Accepter la démission de M. Joel Hammer et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants de la Société;

7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société; Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne a qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément a l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission M. Joel Hammer et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Joel Hammer, Manager, né le 30 janvier 1961 à New York, ayant son adresse professionnelle 1 chase Manhattan Plaza, USA, NY 10005, New York.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior accountant, née à Bordeaux, France, le 24 janvier 1984, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008. Relation: MER/2008/2024. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014851/243/153.

(090014934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Gedrenk's René Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3776 Tetange, 10, Um Hesselsbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 99.802.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015470/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07320. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Schlossburg Invest S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Ixis Capital S.A.H.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 106.198.

L'an deux mille huit, le quinze décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "IXIS CAPITAL S.A.H.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 607 du 24 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.198

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale en: "SCHLOSSBURG INVEST S.A.H.", et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "SCHLOSSBURG INVEST S.A.H.", et dès lors, de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa).** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "SCHLOSSBURG INVEST S.A.H."".

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51191. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009014862/227/48.

(090014786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of January.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Kenavon Drive Holdings II S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered at Luxembourg trade and companies register section B under number 124.480, constituted in Luxembourg by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 5th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 703 of April 25th, 2007, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 26th, 2008 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2006 of August 19th, 2008,

AIG Global Real Estate Investment Corp. a company organised and incorporated under the law of the State of Delaware with registered seat at 277 Park Avenue, New York, New York 10172, U.S.A.

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 14th, 2009,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company
- II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;
2. To restate article 12 of the Articles of Association;
3. To acknowledge the resignation of Ms Lucy McIntyre and Mr Fabrice Coste as B Manager of the Company and to appoint them as Manager of the Company;
4. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to restate article 12 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 12.**

12.1 The company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

12.2 The managers may be dismissed *ad nutum*.

12.3 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.4 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers.

12.5 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.6 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the company.

12.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.8 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

12.9 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by this means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.10 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.11 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.4 of these Articles."

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Lucy McIntyre and Mr Fabrice Coste from their mandate as B Manager of the Company and to appoint them as Manager of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Manager for an indefinite period of time:

- Lucy McIntyre, born on November 3rd, 1973 in Einfield, United Kingdom, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ, United Kingdom,

- Fabrice Coste, Financial Controller, born in Liege, Belgium on April 1st, 1973, having his professional address at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born in Bordeaux, France on January 24th, 1984, having her professional address at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Kenavon Drive Holdings II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 124.480, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, du 5 février 2007, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro 703 du 25 avril 2007, dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, du 26 juin 2008 publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro 2006 du 19 août 2008,

AIG Global Real Estate Investment Corp., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 277, Park Avenue New York, New York 10172, U.S.A, (l'Associée Unique),

ici représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 janvier 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et de M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;
2. Amender l'article 12 des Statuts de la Société;
3. Accepter la démission de Mme Lucy McIntyre et de M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérant de la Société;
4. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associée décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Claudine Schinker et de M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 12.

12.1 La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

12.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

12.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.4 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

12.5 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.6 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.7 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.8 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.9 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.10 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.11 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.4. des Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Lucy McIntyre et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérant avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Lucy McIntyre, née le 3 novembre 1973 à Einfield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ, Royaume-Uni,

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht,

- Marion Géniaux, Senior Accountant, née le 24 janvier 1984, à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2009. Relation: MER/2009/84. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014852/243/183.

(090014939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

D'Amico Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 98.027.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015476/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07314. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.238.350,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the sixth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

The shareholders of CED Group S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.278 and having a corporate capital amounting to EUR 1,238,350.- (the Company),

(i) POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, acting by its general partner POLISH ENTERPRISE FUND VI GP, LTD;

(ii) ARGONAUT VENTURES I, LLC, a limited liability company organised and existing under the laws of USA, the registered office of which is located at 6733 S. Yale, Tulsa, OK 74136 USA;

(iii) PARTNERS GROUP ACCESS 108 L.P., a Scottish limited partnership organised and existing under the laws of Scotland, the registered office of which is located at Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland;

(iv) LGT PARTICIPATIONS LIMITED, an exempted company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, the registered office of which is located at UBS House, 227 Elgin Avenue, P.O. Box 852, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands;

(v) ALPHA CEE II L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, the registered office of which is located at Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Georgetown, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands; and

(vi) ALPHA CEE II (INS.) L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, the registered office of which is located at Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Georgetown, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands,

all hereby represented by Natacha Trunkwald, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, said proxies are attached to the initial deed of the undersigned notary, dated December 23rd, 2008.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have requested the notary to state as follows:

WHEREAS, pursuant to a notarial deed enacted on December 23rd, 2008 (the Deed) by the undersigned notary, the shareholders of the Company have held an extraordinary meeting.

WHEREAS, on page four of the Deed, in the paragraph five of the "subscription - payment" description, the sentence "one thousand seventy-six (1,076) Class E Corporate Units in the amount of twenty-six thousand nine hundred and twelve euro (EUR 26,912.-)" should be read as follows: "one thousand seventy-six (1,076) Class E Corporate Units in the amount of twenty-six thousand nine hundred euro (EUR 26,900.-)".

WHEREAS, on page four of the Deed, in the paragraph six of the "subscription - payment" description, the sentence "five hundred twenty-four (524) Class F Corporate Units in the amount of thirteen thousand eighty-eight euro (EUR 13,088.-)" should be read as follows: "five hundred twenty-four (524) Class F Corporate Units in the amount of thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-)".

WHEREAS, on page eight of the Deed, the first row of the table should be read as follows: "PEF VI 32,638 Class A Corporate Units" instead of "PEF VI 32,138 Class A Corporate Units".

THEREFORE, the undersigned notary rectifies (i) the paragraph five of the "subscription - payment" description on page four of the Deed in order that the said sentence "one thousand seventy-six (1,076) Class E Corporate Units in the amount of twenty-six thousand nine hundred and twelve euro (EUR 26,912.-)" shall read as follows: "one thousand seventy-six (1,076) Class E Corporate Units in the amount of twenty-six thousand nine hundred euro (EUR 26,900.-)"; (ii) the paragraph six of the "subscription - payment" description on page four the Deed in order that the said sentence "five hundred twenty-four (524) Class F Corporate Units in the amount of thirteen thousand eighty-eight euro (EUR 13,088.-)" shall read as follows: "five hundred twenty-four (524) Class F Corporate Units in the amount of thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-)"; and (iii) the first row of the table of page eight of the Deed in order that said row shall read as follows: "PEF VI 32,638 Class A Corporate Units".

THEREFORE, an accurate manager certificate dated January 5th, 2009 signed by an A and a B manager of the Company shall remain attached to the Deed to be registered with it, instead of the one dated December 23rd, 2008.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The French version of the Deed shall also be amended so as to reflect the above mentioned corrections.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Les associés de CED Group S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.278, et ayant un capital social s'élevant à EUR 1.238.350,- (la Société),

(i) POLISH ENTERPRISE FUND VI, LP., un Limited Partnership organisé selon les lois des Iles Cayman, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant par son associé commandité POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD;

(ii) ARGONAUT VENTURES I, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois des USA, dont le siège social est situé au 6733 S. Yale, Tulsa, OK 74136 USA;

(iii) PARTNERS GROUP ACCESS 108 L.P., un Limited Partnership écossais, constitué et organisé selon les lois d'Ecosse, dont le siège social est situé à Lothian Road, Festival Square, Edinbourg, EH3 9WJ, Ecosse;

(iv) LGT PARTICIPATIONS LIMITED, une société exonérée organisée et existant selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à UBS House, 227 Elgin Avenue, P.O. Box 852, Grand Cayman, KY1-1103, Iles Cayman;

(v) ALPHA CEE II L.P., un Limited Partnership organisé et existant selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Georgetown, Grand Cayman KY1-1103, Iles Cayman;

(vi) ALPHA CEE II (INS.) L.P., un Limited Partnership organisé et existant selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Georgetown, Grand Cayman KY1-1103, Iles Cayman;

tous représentés par Natacha Trunkwald, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, lesdites procurations resteront annexées à l'acte initial daté du 23 décembre 2008, du notaire instrumentant.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

CONSIDERANT, que selon acte notarié du 23 décembre 2008 (l'Acte) passé devant le notaire instrumentant, les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire.

CONSIDERANT qu'en page quatre de l'Acte, dans le paragraphe cinq de la description "souscription - paiement", la phrase "mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E pour un montant de vingt-six mille neuf cent douze euros (EUR 26.912,-)" doit être lue de la manière suivante: "mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E pour un montant de vingt-six mille neuf cent euros (EUR 26.900,-)".

CONSIDERANT qu'en page quatre de l'Acte, dans le paragraphe six de la description "souscription - paiement", la phrase "cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F pour un montant de treize mille quatre-vingt-huit euros (EUR 13.088)" doit être lue de la manière suivante: "cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F pour un montant de treize mille cent euros (EUR 13.100,-)".

CONSIDERANT qu'en page huit de l'Acte, la première ligne du tableau doit être lue comme suit "PEF VI 32,638 Class A Corporate Units" au lieu de "PEF VI 32,138 Class A Corporate Units".

C'EST POURQUOI, la soussignée rectifie (i) le cinquième paragraphe de la description "souscription - paiement" en page quatre de l'Acte de sorte que la phrase "mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E pour un montant de vingt-six mille neuf cent douze euros (EUR 26.912,-)" soit lue de la manière suivante "mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E pour un montant de vingt-six mille neuf cent euros (EUR 26.900,-)"; (ii) le sixième paragraphe de la description "souscription - paiement" en page quatre de l'Acte de sorte que la phrase: "cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F pour un montant de treize mille quatre-vingt-huit euros (EUR 13.088,-)" soit lue de la manière suivante "cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F pour un montant de treize mille cent euros (EUR 13.100,-)"; et (iii) la première colonne du tableau de la page huit de l'Acte afin que celle-ci soit lue comme suit: "PEF VI 32,638 Class A Corporate Units".

C'EST POURQUOI, un certificat exact des gérants, daté du 5 janvier 2009, signé par un gérant A et un gérant B de la société restera annexé à l'Acte pour être enregistré avec celui-ci, en place et lieu de celui daté du 23 décembre 2008.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

La version française de l'Acte sera également modifiée pour refléter les corrections ci-dessus mentionnées.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 janvier 2009. LAC/2009/360. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014853/5770/127.

(090014958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.544.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December
Before us, Maître Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AIGGRE Opus Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.544, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul HENCKS, notary once residing in Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2030 on September 19, 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade register section B under number 130.078 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company
- II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;
2. To amend article 7 of the Articles of Association;
3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;
4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;
5. To amend article 10 of the Articles of Association;
6. To acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company;
7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of Managers composed of at least three Managers. The Managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The Managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Managers of the board of Managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste from their mandates as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born on January 24, 1984 in Bordeaux, France, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AIGGRE Opus Holding S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.544, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2030, le 19 septembre 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078 ("Associé unique"), représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 Décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;

2. Amender l'article 7 des Statuts de la Société;

3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;

4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;

5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société;

6. Accepter la démission de Ms Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants de la Société;

7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne a qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément a l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux aux postes de Gérants de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, née le 1^{er} août 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior accountant, née à Bordeaux, France, le 24 janvier 1984, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT. Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008. Relation: MER/2008/2026. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014847/243/152.

(090014905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

AIGGRE Helsinki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.151.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AIGGRE Helsinki S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.151, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on August 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2186 on October 3, 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade register section B under number 130.078 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;

2. To amend article 7 of the Articles of Association;

3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;

4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;

5. To amend article 10 of the Articles of Association;

6. To acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company;

7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as Manager A of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Managers of the board of Managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste from their mandates as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born on January 24, 1984 in Bordeaux, France, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AIGGRE Helsinki S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 131.151, constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2186, le 3 octobre 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078 (l' "Associé unique"), représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 Décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;

2. Amender l'article 7 des Statuts de la Société;

3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;

4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;

5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société;

6. Accepter la démission de Ms Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants de la Société;

7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément à l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, née le 1^{er} août 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior accountant, née à Bordeaux, France, le 24 janvier 1984, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008. Relation: MER/2008/2025. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014848/243/151.

(090014909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Lynxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire du seul actionnaire de la société anonyme "LYNXIS S.A.", avec siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2610 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Caroline PEFER, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Yves DISIVISCOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Suppression de différentes marques et enseignes commerciales; exploitées par la société et énumérés dans les statuts, à savoir: LYNX FINANCES, SWORD FINANCES, SWORD PRIVATE INVESTMENT BANKING et TITANIUM FINANCES et modification subséquente de l'alinéa deux de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Al. 2.** La société exploitera les marques et enseigne commerciales suivantes:

- JACK MICHAEL SWORD INSTITUTE,
- LUX SWORD IMMO,
- LYNX INDUSTRIES,
- LYNX SECURE PAID,
- MILLIONAIRE CLUB,
- NORTHWESTERN MONETARY INSTITUTE,
- NuOrizon BEAUTY,
- NuOrizon CARDIO FITNESS,
- NuOrizon CLUB,
- SWILINK,
- SWORD MEDICAL,
- TALWEG,
- TALWEG FIT LINE,
- TALWEG MEDICAL,
- WISE'N RICH CLUB."

2) Changement de l'objet social par la suppression, respectivement la modification de plusieurs "objets secondaires" et modification subséquente de l'alinéa deux de l'article deux des statuts pour l donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 2.** Elle a pour objets secondaires:

- agence immobilière,
- construction d'ateliers et d'usines clé en main,
- courtier industriel, soit l'achat et la vente de matériel industriel,
- distribution et diffusion en gros et en détail,
- édition de livres, CD et DVD,
- fabrication de tout produit destiné à être mis en vente dans les magasins et sur internet, notamment des produits parapharmaceutiques, des compléments alimentaires, des produits cosmétiques, de beauté ainsi que des machines destinées à la beauté et au fitness,
 - formation professionnelle
 - gestion d'immeubles,
 - import-export,
 - promotion et construction immobilières."

3) Augmentation du capital social d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 €) à un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,00 €).

4) Emission de QUINZE MILLE (15.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

5) Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique et constat de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un versement en espèces.

6) Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,00 €) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune".

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de cet actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer plusieurs marques et enseignes commerciales exploitées par la société et énumérées dans les statuts, à savoir: LYNX FINANCES, SWORD FINANCES, SWORD PRIVATE INVESTMENT BANKING et TITANIUM FINANCES et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Al 2.** La société exploitera les marques et enseignes commerciales suivantes:

- JACK MICHAEL SWORD INSTITUTE,
- LUX SWORD IMMO,
- LYNX INDUSTRIES,
- LYNX SECURE PAID,
- MILLIONAIRE CLUB,
- NORTHWESTERN MONETARYINSTITUTE,
- NuOrizon BEAUTY,
- NuOrizon CARDIO FITNESS,
- NuOrizon CLUB,
- SWILINK,
- SWORD MEDICAL,
- TALWEG,
- TALWEG FIT LINE,
- TALWEG MEDICAL,
- WISE'N RICH CLUB"

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société par la suppression, respectivement la modification de plusieurs "objets secondaires" et de modifier l'alinéa deux de l'article deux des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 2.** Elle a pour objets secondaires:

- agence immobilière,
- construction d'ateliers et d'usines clé en main,
- courtier industriel, soit l'achat et la vente de matériel industriel,
- distribution et diffusion en gros et en détail,
- édition de livres, CD et DVD,

- fabrication de tout produit destiné à être mis en vente dans les magasins et sur internet, notamment des produits parapharmaceutiques, des compléments alimentaires, des produits cosmétiques, de beauté ainsi que des machines destinées à la beauté et au fitness,
- formation professionnelle
- gestion d'immeubles,
- import-export,
- promotion et construction immobilières."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 €) à un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,00 €).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'émettre QUINZE MILLE (15.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

Cinquième résolution

Souscription et Libération

La société anonyme PARTICIPATING MONETARY ORGANIZATION, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare,

ici représentée par son administrateur unique, savoir: la société à responsabilité limitée TRUST INVESTMENT PARTNER S. à r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, avec comme représentant permanent Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à Mersch,

déclare avoir souscrit les QUINZE MILLE ACTIONS (15.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée constate la souscription et la libération complète des actions nouvelles par versement en espèces de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €) et l'attribution des actions nouvelles à l'actionnaire tel que mentionné ci-avant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Al 1^{er}** . Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,00 €) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PEFFER, Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2009. Relation: MER/2009/39. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014854/243/152.

(090014962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Life Assets Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.287.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the five day of January.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

LIFE ASSETS L.P., a Limited Partnership established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Kings Barn, Thames Road, Warborough, Oxfordshire OX19 7DA,
represented by Mr Rémi CHEVALIER residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 9th December 2008, which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme de titrisation, which forms for itself:

Art. 1. Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "LIFE ASSETS TRUST S.A." (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular, the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Company Law"), the law of March 22, 2004 on securitizations (the "Securitization Law") and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited period expiring in December 31st, 2058.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate object of the Company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law. Consequently, the activities of the Company shall include without being limited to:

- The acquisition and / or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, loans, premium finance notes, life settlement contracts, beneficial interests in irrevocable life insurance trusts or any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, or obligations (including without being limited to investments into bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) assumed by third parties or inherent to all or part of the activities (the "Risks") and issue of securities (the "Securities"), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law.

- The management, the hedging and disposal of Risks in any form the board of directors may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the board of directors. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc.

4.2 The Company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds or any other debts instruments, etc.), under registered or bearer form, only on an isolated basis or private placement, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form.

4.3 In accordance with, and to the extent permitted by the Securitization Law, the Company may grant any types of guarantees or loans to any affiliated company (subsidiary, parent, sister or any company belonging to the same group as the Company) and may enter into / execute / perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase,

stock lending and similar transactions or agreements the board of directors deems necessary for the purpose of realizing the securitization of Risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and the enumeration given is not limited. Except for the issuance of securities to the public on a continuous basis, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes and the corporate object shall include any transaction necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the broadest extent permitted by the Securitization Law.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred (500) Shares (the "Shares") having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.

Art. 6. Management.

6.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

6.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

6.3 In the event of vacancy of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 7. Board meetings.

7.1 The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

7.2 The board of directors convenes upon a call by the chairman, and if prevented by the eldest by age director, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two directors so request. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.3 The board meeting shall not validly deliberate unless at least two directors are present or represented at the meeting.

7.4 A proxy may be given in writing, including but not limited to telegram, telecopy, telex, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes. Any director may represent one or several directors.

7.5 The meetings of the board of directors shall take place at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, as determined by its chairman.

7.6 The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. Powers of the board.

8.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object including the power to manage, transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Law. When managing a securitized portfolio of securities or securitized assets, the board of directors or the duly appointed manager may invest, without any limits, into any assets or any securities, bonds, derivatives or any other instruments.

8.2 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association or the Company Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

8.3 The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements i.e.:

- Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

- The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to above have been made up. No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceding financial year or before the approval of the annual accounts relating to that financial year. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend;

- In their report to the board of directors, the external auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

8.4 The board of directors shall have the power to create or wind up Compartments, to define its policy and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

8.5 All the decisions of the board of directors shall be approved by the simple majority of those directors present or represented.

Art. 9. Representation of the company. The Company will be bound, towards third parties:

(i) By the signature of one of the managing director(s) in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-);

(ii) By the joint signatures of two directors for any legally binding commitments creating an obligation or liability of the Company of more than fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-);

(iii) By the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to article 10.2 and acting within the limits of such powers.

Art. 10. Delegation of powers.

10.1 The board of directors may appoint one or several persons ("délégué à la gestion journalière"), either a director or not, each of them having full authority to act on behalf of the Company in all matters related to the daily management of the Company. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to the prior authorisation by the general meeting of the shareholders.

10.2 The board of directors may also appoint a person, whether director or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions, carrying specific duties and / or entering into / executing specific agreements.

Art. 11. Compartment.

11.1 The board of directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each "a Compartment") within the meaning of article 5 of the Securitization Law. The Company constitutes a single legal entity but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a prorata basis between the holders of the securities issued in the relevant Compartment and any surplus or excess shall be distributed as directed by the shareholders of the Company. All the rights of investors and creditors in relation to each Compartment are therefore limited to the assets of the Compartment. Each Compartment will be deemed to be a separate entity for the investors and creditors of the relevant Compartment.

11.2 The board of directors may create each Compartment for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the board of directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogate the duration of the relevant Compartment once or several times. The board of directors of the Company shall determine and attribute in the relevant Issue Document to each Compartment, inter alia, specific investment objectives / restrictions and policies, a specific denomination, specific charging structures, specific dividend policies and specific regulations governing the subscription and the redemption of the relevant securities. The Compartments may be denominated in different currencies as the board of directors of the Company may determine.

Art. 12. External auditor. One or several external auditors will be appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The first external auditor(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. The term of their office must not exceed six years. The external auditors shall fulfill all the duties set forth by the Securitization law.

Art. 13. Meetings of shareholders.

13.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Where all the shares are in registered form, the convening notice may be made only by registered mail only and sent at least eight days before the meeting.

13.2. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

13.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

13.4 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

13.5 The shareholders participating in the meeting by way of video conference or by way of telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption.

Art. 14. Annual general meeting. The annual meeting will be held every year in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of March. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 16. Allocation of profits. After deduction of all the expenses of the Company and its amortizations, the credit balance represents the annual net profits of the Company. From the annual net profits of the Company, five percent (5.00%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the subscribed capital of the Company, but shall again be compulsory until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below such one tenth.

Art. 17. Dissolution.

17.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

17.3 In the event of the winding-up of the Company, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse the shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

17.4 The balance of such proceeds shall then be applied for the reimbursement to ordinary shareholders for their contributions.

17.5 Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all the shareholders.

Art. 18. Transitory provisions. The first accounting year will begin at the incorporation of the Company and end on December 31, 2009. The first annual meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

LIFE ASSETS L.P.	500 shares	USD 50,000.-
-----------------------	------------	--------------

All the Ordinary Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the corporate capital of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is evaluated at thirty-six thousand six hundred eighty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 36,684.88).

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, he have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of managing directors at three.
 2. The following persons are appointed as directors:
 - Michael John WOOLLEY, born on 21st February 1943 and residing at 19, Rodenhurst Road, Clapham park, London SW4 8AE;
 - Michael LEHRTER born on 13th November 1959 and residing at 4 Helix Terrace, 20 Queensmere Road, London SW19 5PB;
 - Katerina KUBOVA, born on 11th February 1970 in Prostějov, Czech Republic, residing at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.
 3. The following persons are appointed as managing directors:
 - Michael John WOOLLEY, born on 21st February 1943 and residing at 19, Rodenhurst Road, Clapham Park park, London SW4 8AE;
 - Michaël LEHRTER born on 13th November 1959 and residing at 4 Helix Terrace, 20 Queensmere Road, London SW19 5PB;
 - Katerina KUBOVA, born on 11th February 1970 in Prostějov, Czech Republic, residing at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.
 4. The terms of office of the directors and the managing directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
 5. The following person is appointed as external auditor of the Company, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.
 6. The terms of office of the external auditor will normally expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
 7. The registered office of the Company is established at L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
- The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENDSDORFF, notaire de résidence à Mondorff les Bains,

A comparu:

LIFE ASSETS L.P., un Limited Partnership régi par les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à Kings Barn, Thames Road, Warborough, Oxfordshire OX19 7DA,

ici représentée par M. Rémi CHEVALIER, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, ainsi représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de titrisation, qu'il constitue lui-même:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront actionnaires, une société anonyme prenant la dénomination de "LIFE ASSETS TRUST S.A." (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés"), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la titrisation") et les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

2.2 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé compte tenu des circonstances.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2058.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la titrisation. Par conséquent, les activités de la Société comprendront notamment:

- L'acquisition et / ou la prise, directement ou à travers d'autres engagements, de risques liés à la possession de créances, prêts, premium finance notes, contrats d'assurance-vie, participations dans des trusts d'assurance-vie irrévocables ou de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, ou d'obligations (notamment des investissements dans des obligations, produits dérivés, crédit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) supportés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités (les "Risques") et émettre des titres (les "Titres"), dont la valeur ou le rendement sont assis sur de tels Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront toutefois jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la titrisation.

- La gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le conseil d'administration et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même conseil d'administration. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la Société pourra recourir à des techniques tels que notamment les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou via une Bourse de valeurs officielle, etc.

4.2 La Société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), nominatifs ou au porteur, uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni devenir au porteur.

4.3 Conformément à la Loi sur la titrisation et dans la mesure où elle le permet, la Société pourra consentir tout type de garanties ou prêts à toute société affiliée (filiale, société mère, société soeur ou toute société appartenant au même groupe que la Société) et conclure / souscrire / exécuter tous les contrats swaps, contrats à terme, dérivés, options, rachats, prêt temporaire de titres et transactions ou contrats similaires que le conseil d'administration jugera utiles aux fins de la titrisation des Risques. 4.4 La description ci-dessus doit être entendue dans son sens le plus large et la liste n'est pas exhaustive. A l'exception de l'émission des titres à destination du public en continu, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles d'améliorer ou de compléter les objets précités et l'objet social englobera les transactions nécessaires ou utiles à sa réalisation et son développement dans le sens le plus large permis par la Loi sur la titrisation.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars américains (50.000,- USD) réparti en cinq cent (500) Actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (100,- USD) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, ces membres pouvant à tout moment être révoqués.

6.2 Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont définis par l'assemblée générale des actionnaires.

6.3 En cas de vacance par décès, départ à la retraite ou autre d'un administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur qui pourvoira au poste attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Réunion du conseil.

7.1 Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le plus âgé des administrateurs.

7.2 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou, si ce dernier a un empêchement, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunira également sur demande de deux administrateurs. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé aux conditions et formalités relatives à la

convocation si tous les administrateurs donnent leur accord. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes les autres. Une réunion peut être également tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

7.3 Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion.

7.4 Une procuration peut être donnée par écrit, notamment, par télégramme, télécopie, télex, e-mail ou tout autre moyen de communication généralement reconnu dans le monde des affaires. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

7.5 Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg déterminé par son président.

7.6 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre une ou plusieurs résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Pouvoirs du conseil.

8.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans la limite de l'objet social, notamment le pouvoir de gérer, transférer, céder, ou disposer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la titrisation. Dans le cadre de la gestion d'un portefeuille titrisé de titres ou des actifs titrisés, le conseil d'administration ou le gérant dûment nommé peut investir, sans aucune limites, dans n'importe quel actif ou titre, obligations, dérivés ou tout autre instrument.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les présents statuts ou la Loi sur les sociétés relèveront de la compétence du conseil d'administration.

8.3 Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividende en respectant les exigences légales, c'est-à-dire:

- Un bilan provisoire devra être établi et démontrer qu'il y a suffisamment de fonds disponibles à répartir;
- Les sommes réparties ne pourront pas excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et les sommes prélevées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes sommes à mettre en réserve conformément à la loi ou aux présents statuts;
- La décision du conseil d'administration de distribuer des acomptes sur dividende ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes provisoires précités auront été établis. Aucune décision de répartir des acomptes sur dividendes ne peut être prise dans les six mois qui suivent la clôture de l'année fiscale précédente ou avant l'approbation des comptes annuels correspondant à cette année fiscale. Lorsqu'un premier acompte sur dividende a été versé, trois mois doivent s'écouler entre la décision de distribuer un autre acompte sur dividende et la décision de distribuer le précédent acompte sur dividende;
- Dans leur rapport avec le conseil d'administration, les auditeurs externes devront vérifier que les conditions ci-dessus auront été respectées.

8.4 Le Conseil d'administration aura le pouvoir de créer ou liquider des Compartiments, de définir sa politique et de vendre tout ou partie des actifs de la Société.

8.5 Toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être approuvées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Art. 9. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la seule signature d'un administrateur délégué pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cinquante mille Dollars US (50.000,- USD);

(ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, pour tous les engagements liant la Société pour un montant supérieur à cinquante mille dollars US (50.000,- USD);

(iii) par la signature de toute personne ayant reçu le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques conformément à l'article 10.2 et agissant dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateur ou non, chacun étant entièrement habilité à agir au nom de la Société dans toutes les questions relevant de la gestion journalière de la Société. Le ou les premiers administrateurs délégués pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La délégation de la gestion journalière à un administrateur requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration peut également nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, aux fins de réaliser des fonctions déterminées, de mener à bien des tâches déterminées ou de conclure / souscrire des contrats déterminés.

Art. 11. Compartiment.

11.1 Le conseil d'administration peut, à tout moment et s'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments (individuellement "un Compartiment") au sens de l'article 5 de la Loi sur la titrisation. La Société constitue une entité juridique unique, mais chaque Compartiment devra répondre individuellement sur ses propres biens de ses propres créances, engagements et obligations. Tout dividende versé par un Compartiment ou tout boni de liquidation découlant de la liquidation d'un Compartiment de la Société seront répartis au prorata entre les détenteurs de titres émis au sein du Compartiment concerné ou, à défaut, entre les actionnaires de la Société. Tous les droits des investisseurs et créanciers relatifs à chaque Compartiments sont par conséquent limités aux actifs de ce Compartiment. Chaque Compartiment sera présumé constituer une entité distincte pour les investisseurs et créanciers de ce Compartiment spécifique.

11.2 Le conseil d'administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée. Dans cette dernière hypothèse, le conseil d'administration peut, à l'expiration de la période initiale, proroger la durée du Compartiment considéré, une ou plusieurs fois. Le conseil d'administration de la Société déterminera et attribuera dans le Document d'Emission relatif à chaque Compartiment notamment des objectifs, politiques et restrictions d'investissement, une dénomination, des frais de structures, une politique de distribution et des règles relatives à la souscription et au rachat des titres concernés, spécifiques. Les Compartiment peuvent être libellés dans des monnaies différentes à la discrétion du conseil d'administration.

Art. 12. Reviseur d'entreprises. La Société est supervisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le conseil d'administration et rémunérés par la Société. Le ou les premiers réviseurs d'entreprises pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. La durée de leur mandat ne peut excéder six années. Ces réviseurs d'entreprises devront s'acquitter de tous les devoirs que leur impose la Loi sur la titrisation.

Art. 13. Assemblée des actionnaires.

13.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes en rapport avec l'exploitation de la Société. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts. Lorsque toutes les actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être faites par lettre recommandée seulement et envoyées au moins huit jours avant la réunion.

13.2. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en nommant un mandataire qui agira en son nom par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par transmission électronique dont l'authenticité aura été établie.

13.3 Sauf disposition légale contraire, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

13.4 La réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et, s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

13.5 Les actionnaires participant à une réunion par voie de vidéo conférence ou par voie de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. De tels moyens de communication doivent satisfaire à des critères techniques et permettre une participation effective à la réunion dont les délibérations doivent être prises en ligne et sans interruption.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg à l'adresse indiquée sur les convocations le troisième mercredi du mois de mars. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et finira le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des profits. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et de ses amortissements, le solde créditeur représente le bénéfice net annuel de la Société. Cinq pour cent (5,00 %) du bénéfice net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10,00 %) du capital souscrit de la Société, mais elle redeviendra obligatoire jusqu'à son entière reconstitution si, à tout moment et pour quelque motif que ce soit, elle tombe en dessous de ce dixième.

Art. 17. Dissolution.

17.1 La Société peut être dissoute sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

17.3 En cas de dissolution de la Société, le produit de l'actif net réalisé servira en priorité à rembourser les Actionnaires Préférentiels de leur apport en capital à hauteur du montant nominal de celui-ci.

17.4 Le solde dudit produit sera ensuite employé à rembourser les Actionnaires Ordinaires de leur apport.

17.5 Tout excédent restant sera ensuite réparti au pro rata entre tous les actionnaires.

Art. 18. Dispositions transitoires. La première année fiscale commencera à la date de constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2009. La première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

LIFE ASSETS L.P. 500 actions USD 50.000,-

Toutes les Actions Ordinaires ont été libérées entièrement, de sorte que la somme de (50.000,- USD) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille huit cents Euros (EUR 2.800,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant du capital de cinquante mille USD (USD 50.000,-) est évalué à la somme trente-six mille six cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 36.684,88).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de directeurs est fixé à 3 et le nombre d'administrateurs délégués à la gestion journalière est fixé à 3.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Michaël John WOOLLEY, né le 21 février 1943, demeurant au 19, Rodenhurst Road, Clapham park, Londres SW4 8AE;

- Michaël LEHRTER, né le 13 novembre 1959, demeurant au 4 Helix Terrace, 20 Queensmere Road, London SW19 5PB;

- Katerina KUBOVA, née le 11 février 1970 à Prostějov, République Tchèque, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière:

- Michaël John WOOLLEY, né le 21 février 1943, demeurant au 19, Rodenhurst Road, Clapham park, Londres SW4 8AE;

- Michaël LEHRTER, né le 13 novembre 1959, demeurant au 4 Helix Terrace, 20 Queensmere Road, London SW19 5PB;

- Katerina KUBOVA, née le 11 février 1970 à Prostějov, République Tchèque, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et des directeurs délégués actions journalière à la gestion journalière se terminera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013. 5. A été nommé aux fonctions de réviseur de la Société, la société à responsabilité limitée GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au R.C.S de et à Luxembourg sous le numéro B 43.298.

6. Le mandat de réviseur se terminera, en principe et au plus tard, après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013. 7. Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT acte, fait et passé au Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CHEVALIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 janvier 2009. REM2009/40. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009014842/218/500.

(090014303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.675.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Lecuit, notary residing in Mersch,

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of AIGGRE Sporta S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.675, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul HENCKS, notary once residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on July 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2085 on September 25, 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade register section B under number 130.078 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company
- II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;
2. To amend article 7 of the Articles of Association;
3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;
4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;
5. To amend article 10 of the Articles of Association;
6. To acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company;
7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of Managers composed of at least three Managers. The Managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The Managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Managers of the board of Managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Brenda Monaghan and Mr Fabrice Coste from their mandates as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.
- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.
- Marion Géniaux, Senior Accountant, born on January 24, 1984 in Bordeaux, France, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AIGGRE Sporta S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.675, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2085, le 25 septembre 2007,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078 (l'"Associé unique"), représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;

2. Amender l'article 7 des Statuts de la Société;
 3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;
 4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;
 5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société;
 6. Accepter la démission de Ms Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants de la Société;
 7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément à l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Brenda Monaghan et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan, Asset Manager, née le 1^{er} août 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, née à Bordeaux, France, le 24 Janvier 1984, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008 Relation: MER/2008/2027 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014849/243/154.

(090014918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

For an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Am Stadtpark Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.543, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul HENCKS, Notary once residing in Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2032 on September 19, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on December 6, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 227, on January 29, 2008,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade register section B under number 130.078 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen as A Manager of the Company;

2. To amend article 7 of the Articles of Association;

3. To amend article 8.2 of the Articles of Association;

4. To amend article 9.5 of the Articles of Association;

5. To amend article 10 of the Articles of Association;

6. To acknowledge the resignation of Mr Jan Dijkstra and Mr Fabrice Coste as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company;

7. To appoint Ms Marion Géniaux as new Manager of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms Claudine Schinker and Mr Christian Christensen from their mandate as A Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9.5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of vote cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Jan Dijkstra and Mr Fabrice Coste from their mandates as B Managers of the Company and to appoint them as Managers of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Ms Marion Géniaux as Manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the above resolutions, the meeting acknowledges, for avoidance of doubt that, are appointed as Managers for an indefinite period of time:

- Mr Jan Dijkstra, born on May 15, 1968 in Leeuwarden, Pays-Bas, with professional address at Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born on January 24, 1984 in Bordeaux, France, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Am Stadtpark Holdings S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.543, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2032, le 19 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, résidant à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 227, le 29 janvier 2008,

AIG Europe II Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B 130.078 (l' "Associé unique"), représentée par M. Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission de Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société;
2. Amender l'article 7 des Statuts de la Société;
3. Amender l'article 8.2 des Statuts de la Société;
4. Amender l'article 9.5 des Statuts de la Société;
5. Amender l'article 10 des Statuts de la Société;
6. Accepter la démission de M. Jan Dijkstra et M. Fabrice Coste de leurs fonctions de Gérants de classe B de la Société et de les nommer Gérants de la Société;
7. Nommer Melle Marion Géniaux nouveau Gérant de la Société. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission Mme Claudine Schinker et M. Christian Christensen de leur fonction de Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.5 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, ou par les signatures conjointe ou unique de toute personne a qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément a l'article 8.2 des Statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission M. Jan Dijkstra et M. Fabrice Coste de leur fonction de Gérant de classe B de la Société et de les nommer Gérants avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Melle Marion Géniaux au poste de Gérant de la Société.

En conséquence des décisions ci-dessus, l'assemblée reconnaît afin de dissiper tout doute, que sont nommés au poste de Gérant, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jan Dijkstra, né le 15 mai 1968 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ.

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

- Marion Géniaux, Senior Accountant, née à Bordeaux, France, le 24 janvier 1984, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008. Relation: MER/2008/2028. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014850/243/156.

(090014925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Parfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 114.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARFON S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009014975/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07683. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

B.B.R. Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 97.077.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014925/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00100. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 Septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil d'Administration, 41 Boulevard Royal L- 2449 Luxembourg

- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, Paradiso Branch, Via S. Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse

- Madame Margherita BALERNA BOMMARTINI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, Paradiso branch, Via S. Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2009.

L'assemblée générale du 30 Septembre 2008 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67. 895

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2009.

SINCRO SICAV
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA
Céline Gutter
Head of Legal

Référence de publication: 2009014475/4287/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03479. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

SGAM AI Art Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.499.

—
Extrait de la résolution de l'Actionnaire unique prise en date du 30 novembre 2007

En date du 30 novembre 2007, l'Actionnaire unique a décidé de nommer PriceWaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B65.477 en tant que réviseur d'entreprises et en remplaçant Deloitte S.A. avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

SGAM AI Art Fund, SICAV-SIF

C. FERRIERE / P. GILLET

Référence de publication: 2009015467/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Lux-Aménagements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 77.749.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 mars 2006

Le mandat des Administrateurs de l'administrateur délégué et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de reconduire pour une nouvelle durée de six années le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Monsieur Franck SOIVE, directeur de société, demeurant à Hagen (F)
- Monsieur Serge HYPOLITE, directeur de société, demeurant à Rozérieulles (F)
- Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (L).

Le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur Franck SOIVE, est également reconduit pour une nouvelle période de six années.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société W.M.A., World Management Assistance, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, est également reconduit pour une nouvelle période de six années.

Le mandat des Administrateurs, de l'administrateur délégué et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2006.

Franck SOIVE / Serge HYPOLITE / Nobert MEISCH

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009014462/597/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.